



La Secrétaire nationale

Le 28/01/21

Prime informatique

Nombreux sont ceux qui ont été surpris de ne pas voir la prime informatique sur leur bulletin de salaire du mois de janvier.

Annoncée par Monsieur Blanquer il y a quelques mois, le SYNEP-CFE-CGC vous informe que celle-ci a été publiée au Journal officiel dans un décret du 05 décembre 2020, que vous pouvez consulter sur le lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042614360#:~:text=Le%20montant%20annuel%20de%20la,susvis%C3%A9%20est%20de%20176%20euros.>

Le décret étant donc récent, les services du rectorat n'ont pas pu l'intégrer sur la paie du mois de janvier. Dans le meilleur des cas, vous la verrez apparaître en février. Mais les services peuvent le faire dans un délai d'un trimestre.

En décembre le SYNEP-CFE-CGC s'inquiétait des cadeaux de Monsieur Blanquer qui ne seraient pas tous livrés à Noël et surtout, que tout le monde n'en bénéficierait pas, puisque les professeurs documentalistes n'auront pas cette prime informatique.

Force est de constater que le Père Noël a pris un gros retard dans sa livraison. A défaut de prendre les enseignants pour des cloches, peut-être que celles de Pâques seront plus prodigues !

Sylvie Turowski
Secrétaire nationale SYNEP-CFE-CGC

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : synep@synep.org

www.synep.org